

Beaucoup de ces petites entreprises font faillite. Que faisons-nous pour ces petites épiceries et ainsi de suite? Ces personnes ne demandent qu'une chance d'exploiter leur petite entreprise ou leur ferme de façon rentable si possible, pour être indépendantes. Quel devrait être le rôle du gouvernement? Il devrait les aider. Au lieu de cela, d'une part, le gouvernement les dépouille et, d'autre part, il les oblige à morceler ces unités économiques. La Société de crédit agricole fournit l'argent nécessaire à l'établissement d'une unité économique et le gouvernement, par ailleurs, présente des mesures qui en fait visent au morcellement de l'unité. D'où peut venir l'argent? Ces gens n'ont pas de capitaux disponibles. En agriculture comme en affaires, on peut toujours s'agrandir. Les fonds sont donc toujours engagés.

L'ennui avec les droits successoraux, c'est qu'ils étouffent l'émulation. Pourquoi le petit homme d'affaire dépenserait-il de l'argent pour améliorer et étendre son exploitation, s'il assujettit alors ses biens et ses héritiers à des droits ruineux à son décès. Cet état de fait encourage la stagnation économique plutôt que de stimuler l'expansion dont le Canada a grandement besoin. Quoi qu'on puisse dire du premier ministre Thatcher de la Saskatchewan, il comprend assez bien la situation. Je lui en reconnaît le mérite. Il sait, je crois, que cette province a besoin de capitaux. Il a indiqué que son gouvernement était parfaitement disposé à renoncer aux droits successoraux. Voici certaines de ses observations, comme en fait foi le *Leader Post* du 31 janvier 1961:

Le gouvernement de la Saskatchewan s'en tient à sa position fondamentale selon laquelle les droits successoraux à cette époque où la valeur des terres est exagérée mettront les cultivateurs dans une situation particulièrement pénible.

La limite de \$50,000 est acceptable mais, sauf erreur, il n'a pas modifié son barème que nous qualifions de barbare.

J'accueille avec plaisir l'idée d'un versement échelonné des droits successoraux sur une période de 6 ans.

Bon, je veux bien, mais pourquoi percevoir un intérêt sur le solde? Au décès de quelqu'un, même si des droits de succession s'imposent, pourquoi exiger dare-dare des intérêts? Que le gouvernement attende six ans et il empochera le tout. Inutile de coiffer d'un intérêt un impôt injuste. Je suis certain que le ministre y pensera. Le cas diffère de l'impôt sur le revenu où, s'il y a des arrérages, d'autres taxes doivent être payées l'année suivante. Il s'agit d'une situation qui ne se présente qu'une fois dans une vie. Puisque nous voulons faciliter les choses, renonçons à l'intérêt; il n'est pas essentiel. Le ministre touchera en fin de compte le même revenu.

[M. Korchinski.]

Avant de terminer, pendant une ou deux minutes, je signalerai que le gouvernement devrait peut-être songer à se retirer tout à fait du domaine de l'impôt sur les biens transmis par décès. Toutefois, s'il croit devoir y demeurer, il ne devrait pas oublier que beaucoup de ces valeurs ont été soumises à l'inflation et que, par conséquent, l'exemption devrait être portée à \$100,000. Selon le *Telegram* de Toronto du 11 février 1969, le président de la Banque Impériale de Commerce aurait déclaré:

Réduire les exemptions à l'égard des impôts sur les biens transmis par décès serait contraire aux autres politiques gouvernementales et pourrait affaiblir le Canada.

Dans l'article en question, le journal déclare:

Sa critique des modifications des impôts sur les biens transmis par décès fait partie d'une attaque contre les politiques fiscale et sociale du gouvernement, lesquelles, selon lui, stimuleraient l'inflation et atténueraient chez le particulier le goût de travailler.

Les banquiers connaissent bien les luttes que doivent soutenir les petites entreprises pour accroître leurs avoirs. C'est un processus lent et laborieux.

Les petites entreprises, qui sont souvent des entreprises familiales, contribuent dans une large mesure à renforcer le Canada. Pourquoi compromettre leur existence après le décès du propriétaire?

Il serait tragique que les Canadiens perdent leur goût de l'initiative en raison des politiques gouvernementales.

Je veux dire tout simplement que le gouvernement ne devrait pas écouter les propos semblables à ceux qu'a tenus hier soir le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). A son avis, tous les legs autres que ceux faits à l'épouse devraient être frappés d'un impôt de 100 p. 100. Je dis que c'est du communisme. Au taux actuel, même s'il atteint 50 p. 100, je dis au gouvernement que nous sommes à mi-chemin du communisme.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Benson) voudrait-il nous dire, en sa qualité de leader suppléant du gouvernement à la Chambre, si nous poursuivrons ces travaux demain? Je crois que jeudi dernier le leader du gouvernement a proposé d'étudier ce bill mardi, mercredi et jeudi de cette semaine. Je suppose que tel sera l'ordre des travaux.

L'hon. M. Benson: Oui. Nous comptons faire franchir à ce bill l'étape de la deuxième lecture, de l'étude en comité et de la troisième lecture.